

AVIS DE CONCOURS

Le Centre Technique des Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre (Ministère de l'Industrie) organise un concours externe sur dossiers et sur épreuves pour le recrutement d'un administrateur conformément aux indications ci-après :

Grade	Diplôme/Spécialité	Nombre de postes
Administrateur	Maîtrise ou mastère en comptabilité	1

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Etre titulaire du diplôme exigé.
- Etre âgé de 40 ans au plus à la date limite d'envoi des candidatures. L'âge du candidat est calculé conformément aux dispositions du décret n° 2006-1031 du 13 avril 2006

II - PIECES A FOURNIR :

- Une demande de candidature.
- Un curriculum vitae.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Une copie du diplôme, accompagnée, pour les diplômes étrangers, d'une copie de l'attestation d'équivalence.
- Une copie du relevé de notes de la dernière année d'études universitaires.
- Une copie des attestations afférentes aux stages de formation non inclus dans le cursus des études.
- Un extrait du casier judiciaire datant de 3 mois au plus tard à la date de dépôt des candidatures, ou le cas échéant, le reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet.

Les candidats remplissant les conditions sus-indiquées doivent adresser leur dossier de candidature, par voie postale, à l'adresse suivante : BP 75, Jebel Jelloud 1046, Tunis, ou le déposer directement au bureau d'ordre du Centre Technique des Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre, route de La Cagna-El Ouardia, **au plus tard le 27 juillet 2016**, date limite d'envoi des candidatures.

III- DATE ET LIEU DU CONCOURS :

Les épreuves écrites et orales du concours auront lieu au cours du mois d'août 2016 au siège du CTMCCV. Les dates du déroulement des épreuves seront notifiées directement aux candidates admis à concourir.

IV - PRECISION IMPORTANTE :

1- Seront rejetées :

1.1- Les demandes qui ne remplissent pas toutes les conditions de participation ou celles non accompagnées de toutes les pièces à fournir énumérées ci-dessus.

1.2- Les demandes adressées après la date limite d'envoi des candidatures fixée au **27 juillet 2016**, le cachet de la poste faisant foi.

2- Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves écrites seront invités à passer les épreuves orales.